

# L'APPLICATION DES 40 HEURES et les récupérations

M. Lebas, ministre du Travail, vient d'adresser aux inspecteurs divisionnaires du travail et de la main-d'œuvre, la circulaire suivante, relative à l'application de la semaine de quarante heures.

Les décrets portant application de la loi du 21 juin 1936 sur la semaine de 40 heures contiennent généralement la disposition ci-après :

« Dans les établissements où le régime de travail comporte normalement outre le repos hebdomadaire un jour ou une demi-journée de repos, il pourra être travaillé ce jour ou cette demi-journée de repos lorsqu'un autre jour aura été chômé en vertu de la loi sur la semaine de 40 heures ».

Des difficultés s'étant produites lors de l'application de cette disposition pendant la semaine qui a suivi Pâques, certains travailleurs s'étant plaints de ne pas avoir pu récupérer le temps de travail perdu en raison du chômage du lundi et des conflits du travail en ayant résulté, le croit devoir vous prescrire la portée de ce texte en question.

Un malentendu semble s'être produit dans l'esprit des travailleurs dont il s'agit en ce qui concerne la signification de l'expression : « il pourra être travaillé ». Il s'agit de la justification de leur refus de récupérer.

Pour juger la valeur de cette expression, il faut considérer que les décrets portant application de la loi sur la semaine de 40 heures, comme d'ailleurs d'une façon générale l'ensemble des textes de la réglementation du travail, déterminent uniquement les obligations qui incombent à cet égard aux seuls employeurs ainsi que les aménagements ou atténuations qui sont apportés aux dites obligations. L'expression « il pourra être travaillé » signifie donc que la loi a été donnée aux employeurs de faire récupérer les jours chômés en raison d'une fête légale.

Cette faculté, d'autre part, peut résulter également du texte en question, si l'on s'agit d'un jour de la semaine qui est laissé aux employeurs d'établir pour la semaine qui comprend ce jour un jour de travail supplémentaire, de mardi matin au samedi soir.

Deux des conflits auxquels il est fait allusion plus haut ont été soumis à un arbitrage. L'un concernait l'industrie textile de la région parisienne, a été arbitré par M. Grunbaum-Ballin, conseiller d'Etat. L'autre, concernant cinq établissements mécaniques ou métallurgiques, a été arbitré par M. Paul Bouliche, premier président honoraire de la Cour de Cassation.

L'un et l'autre de ces deux arbitres ont conclu dans le sens de ce qui précède. La disposition de l'article 3 du décret du 21 juin 1936, sur la semaine de 40 heures, et qui a été prise en conformité des termes et de l'esprit de ladite loi, confère aux employeurs le droit de faire travailler leurs employés et ouvriers dans les établissements où le régime de travail comporte normalement, outre le repos hebdomadaire, un jour ou une demi-journée de repos, ce jour ou cette demi-journée de repos lorsqu'un autre jour aura été chômé en vertu de la loi sur la semaine de 40 heures.

L'exercice de cette faculté dépend de la seule appréciation du chef d'établissement.

Cette interprétation se réfère, ainsi qu'il a été indiqué, à la loi sur la semaine de 40 heures et à l'esprit de la loi du 21 juin 1936.

En abaissant à 40 heures par semaine la durée du travail et en prévoyant divers modes de récupération de cette durée au cours de la semaine les pouvoirs publics ont voulu, tout en garantissant aux travailleurs et en tout état de cause, le bénéfice de la semaine de 40 heures aux employeurs la plus large possibilité d'assurer à leurs établissements une durée de fonctionnement de 40 heures par semaine.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il incombe aux employeurs, cela va de soi, de ne pas utiliser la faculté de récupérer les jours fériés qu'ils ont dans la mesure où il leur apparaît que cette récupération est nécessaire au fonctionnement de leurs entreprises. Or cette nécessité peut se produire soit pour la totalité d'une entreprise, soit seulement pour une ou plusieurs de ses parties à l'exclusion des autres. En tout état de cause, la loi ne saurait exiger que tout le personnel occupe, quelle que soit la forme de sa rémunération, qui est visée par la faculté de récupération et il peut s'agir de la rémunération d'un moment du personnel rémunéré au mois, comme c'est généralement le cas par exemple lorsqu'il s'agit de dessinateurs, tantôt d'un personnel rémunéré partie à l'heure, partie au mois.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

# L'INAUGURATION DU MONUMENT à la mémoire du général Barbot A SOUCHEZ

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Répondant à l'appel émanant du secrétaire de la Confédération des A. C. des mineurs d'Alsace, plusieurs centaines de drapeaux étaient venus se recueillir avec leurs enfants sur cette colline sacrée où tant de vies humaines ont été immolées par cet horrible crime qui est la guerre, selon les termes de l'appel lancé par un grand mutilé de la face, vétéran des anciens combattants, M. Abel Fruchart.

Après ce nouveau pèlerinage pieusement accompli, les anciens combattants à la tête desquels marchaient leurs dirigeants se rendirent à Souchez pour assister à la cérémonie d'inauguration du monument Barbot.

Le maréchal Pétain qui avait accepté la présidence de cette cérémonie n'ayant pu, pour raison de santé, tenir sa promesse, se fit représenter par le général Keller, chef de son état-major.

Le général LEROY, représentant le Président de la République, entouré des généraux et des personnalités devant la tombe du général BARBOT.

Arrivés le matin, en gare d'Arras, les nombreux généraux et personnalités civiles et militaires se rendirent sur la tombe du général Barbot, passant sous une voûte de soie tricolore confectionnée de centaines de drapeaux de sections d'anciens combattants. Là, les personnalités se recueillirent et un prêtre catholique, l'abbé Lefebvre, ancien aumônier de la 7<sup>e</sup> division et un pasteur protestant, M. Pannier, aumônier, récitèrent des prières et des psaumes.

Une messe fut dite ensuite à la Chapelle puis les personnalités gagnèrent Souchez pour assister à un déjeuner intime.

Une foule immense et recueillie... A 15 h. 30, les abords de la statue du général Barbot sont occupés par des milliers et des milliers de spectateurs parmi lesquels, en majorité, des anciens combattants.

Le service d'ordre est assuré par M. Rosset, commissaire spécial.

Les centaines de drapeaux font derrière le monument une hale tricolore. Devant la statue enveloppée d'une soie bleue, blanche, rouge, les dirigeants de la Confédération des A. C. sont là, l'un d'eux tient la petite croix de bois sur laquelle on peut lire : Ernest Barbot, général de la 7<sup>e</sup> division, mort pour la France. Il y a également, les drapeaux régionaux de la 15<sup>e</sup>, du 9<sup>e</sup> et celui des 48 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

Il convient de noter que le texte prévoyant la faculté de récupération de cette durée du travail, il semble évident que pour passer sans interruption du régime de 48 heures par semaine à celui de 40 heures sans que l'économie nationale en souffre, il est indispensable que les employeurs puissent travailler 40 heures toutes les semaines même au cours de celles qui contiennent un jour férié donnant lieu au chômage.

# LE DISCOURS DE M. LEBAS

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

L'orateur donna les raisons qui justifient la pause sous le signe de laquelle le gouvernement de M. Léon Blum a tenu vivre présentement. Mais il énuméra les réformes qui restent à réaliser d'urgence. A ce propos, et après avoir indiqué que les grands travaux allaient prochainement être mis en chantier, M. Jean Lebas aborda la délicate question de la retraite des vieux travailleurs. Il reprit, mais en termes plus doux, le discours que M. Léon Blum, président du Conseil, vient de prononcer à la Chambre des députés.

Le ministre du Travail eut la franchise de dire ceci : « Cette retraite promise et due aux vieux travailleurs coûtera 3 milliards 500 millions, et non pas 800 millions comme d'aucuns l'ont annoncé dans des meetings populaires ». M. Lebas déclara que les orateurs aux-quel il faisait allusion ne furent pas déçus. Un silence poignant régna sur ce coin sanglant des anciens champs de bataille.

L'Harmonie des Mines de Liévin exécuta des Allonges et le choral de Liévin chanta ce chant célèbre. M. PRUVOST, maire de Souchez, demandant le micro va prononcer un bref discours où il dit toute sa reconnaissance.

La pause. Revenant sur la pause, M. Lebas déclara : « Le rythme précipité des réalisations nous oblige à souffler » quelque peu. Il y a toute une mise au point à faire. Les réformes nouvelles ont révolutionné les mœurs. Il faut les réorganiser pour les faire entrer sans heurts dans la vie normale ».

M. Lebas, enfant la voix, en arriva au discours de M. Léon Blum, récemment prononcé au Parlement. Il est un passage de ce discours que le ministre roubaillais tint à souligner. Il le fit en ces termes : « L'ouvrier est un être humain, plus elle doit avoir conscience de ses devoirs ». Il commenta cette phrase ludo de sens. Aux nouvelles, les d'elles que l'ouvrier correspond de nouveaux devoirs. Les ouvriers doivent s'en pénétrer et en tenir strictement compte... »

Vers un avenir meilleur. Et ce fut la conclusion. Elle fut pathétique. « Nous sommes un gouvernement de Front populaire. Entendez qu'il s'agit d'un gouvernement des travailleurs. » C'est aux travailleurs qu'il appartient de nous juger, d'apprécier ou de désapprouver nos actes. »

« Nos réformes préparent un avenir meilleur, un avenir meilleur que celui d'aujourd'hui et que celui de demain. »

« Nos réformes préparent un avenir meilleur, un avenir meilleur que celui d'aujourd'hui et que celui de demain. »

LE DRAME DE SAINT-QUENTIN (SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

« Sors donc, criait-il à l'italien, resté dans le café, sors, je vais t'arranger. Minuti s'avance à la porte pour ramener le calme, fait un pas sur le trottoir et tombe. Celui-ci se jette en avant. Dans sa main droite, une lame de couteau luit d'un éclat... »

# La Fête Nationale de Jeanne d'Arc

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les formations de étudiants des Facultés Catholiques de l'I.C.A.M., le Groupe de l'U. N. C. la Ligue des Femmes Françaises, l'Union Catholique des P.T.T. venaient ensuite accompagnées de fanfares, précédées de nombreux drapeaux et étendards.

Les représentants de divers partis politiques fermaient la marche. Lorsque cette longue théorie fut passée, le cortège poursuivit sa route à travers les rues du centre, le boulevard de la Liberté, la rue Nationale pour parvenir au lieu de dislocation au parvis de l'Eglise Saint-Maurice.

Au moment où le cortège se dirigeait vers la Fête de Jeanne d'Arc, un service d'ordre discret avait été assuré par MM. Coissard, Commissaire Central ; Lefebvre, chef de la Sûreté et Louis, chef des gardiens de la Paix. Ajoutons que les membres du P. S. F. avaient été autorisés à gagner séparément, par sections la statue de Jeanne d'Arc.

A midi, à l'Eglise Saint-Maurice, une cérémonie religieuse, présidée par S.E. le cardinal Liénart, et à laquelle assistèrent de nombreuses personnalités et une foule recueillie fut la manifestation en l'honneur de Jeanne d'Arc.

A ROUBAIX. La fête de Jeanne d'Arc a été marquée hier à Roubaix par un cortège des sociétés patriotiques qui se rendit au monument aux morts où une gerbe fut déposée.

A VALENCIENNES. A l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc à Valenciennes, une remise de distinctions honorifiques. M. Dremaux, adjoint, qui présida la cérémonie, félicita les décorés et loua les vertus civiques que le gouvernement a mis à l'honneur.

A DOUAI. La fête de Jeanne d'Arc à Douai, ne fait point l'objet de manifestations extérieures et il n'appartient point hier dans la ville que la journée était consacrée au programme officiel qui sera officiellement communiqué plus tard.

A CAMBRAI. La fête de Jeanne d'Arc à Cambrai a été célébrée au Café de la République, qui comprenait diverses réjouissances. Dès 16 h., un nombre d'amateurs allèrent écouter le concert. Le bal également vit l'afflux de nombreux danseurs.

A PARIS. Les cérémonies ont réuni une foule imposante. Paris, 9. — La célébration de la Fête Nationale de Jeanne d'Arc consiste ce matin, en une cérémonie officielle qui se déroule au pied de la statue de l'héroïne.

LOTIERIE de la PRESSE. Lots abondants et variés, d'incontestable valeur, correspondant à tous les besoins, à tous les goûts. Prix du billet : UN FRANC.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Avec un couteau au bout du bras ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

# LE DÉBUT ET DOUDOU

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Le débüt et Doudou ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

# LES JUMEAUX FACÉTIEUX

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

« Les jumeaux facétieux ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Les jumeaux facétieux ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Les jumeaux facétieux ». Hier matin quand le commissaire Raymond le fit appeler dans son bureau, Paul le cerveau encore embué par les vapeurs de l'ivresse, ne se souvenait de rien.

« Les jumeaux facétieux ». Hier matin quand le commiss